

Dufourstrasse 30
Postfach 311
CH - 3000 Bern 6
Tel. +41 (31) 350 04 04
Fax +41 (31) 368 17 00
office.bern@promotionsante.ch

Avenue de la Gare 52
Case postale 670
CH - 1001 Lausanne
Tél. +41 (21) 345 15 15
Fax +41 (21) 345 15 45
office@promotionsante.ch



Gesundheitsförderung Schweiz
Promotion Santé Suisse
Promozione Salute Svizzera

Rapport d'activités 1998 - 2002

.....

Berne, mai 2003

Table des matières

| | | |
|------|--|----|
| 1.0 | Brève rétrospective | 5 |
| 1.1 | Les cinq champs d'action de la promotion de la santé | 5 |
| 1.2 | La promotion de la santé – un soutien prometteur | 5 |
| 1.3 | Les premiers pas de la Fondation suisse pour la promotion de la santé | 5 |
| 1.4 | La révision de la LAMal: la promotion de la santé ancrée dans la loi | 6 |
| 1.5 | De « l'ancienne » à la nouvelle Fondation | 6 |
| 1.6 | Le nouveau positionnement de la Fondation | 6 |
| 1.7 | Exigeante mise en place du secrétariat | 7 |
| 1.8 | Une analyse de la situation permet de clarifier les choses | 7 |
| 1.9 | Nouvelle équipe dirigeante | 7 |
| 1.10 | Adaptation des structures internes | 7 |
| 1.11 | Une réorganisation réussie | 7 |
| 1.12 | Des tâches et des objectifs précis | 8 |
| 2.0 | Financement du mandat | 10 |
| 2.1 | Evolution des réserves de 1998 à 2002 | 10 |
| 2.2 | Controlling | 11 |
| 3.0 | Vue d'ensemble des demandes de projets déposées et des projets financés | 12 |
| 3.1 | De la transparence lors du choix et du financement de projets | 13 |
| 4.0 | Augmenter l'impact par un travail en commun | 14 |
| 4.1 | Investissements dans des réseaux nationaux | 14 |
| 4.2 | Collaboration et coopération | 14 |
| 5.0 | Domaines d'activités | 15 |
| 5.1 | Politique de promotion de la santé | 15 |
| 5.2 | Projets avec les cantons | 15 |
| 5.3 | Contacts au niveau international | 16 |
| 5.4 | Programme prioritaire « Activité physique, alimentation, détente » (PP1) | 17 |

| | | |
|------|---|----|
| 5.5 | Programme prioritaire « Santé et travail » (PP 2) | 18 |
| 5.6 | Programme prioritaire « Adolescents et jeunes adultes » (PP3) | 19 |
| 5.7 | Projets individuels | 20 |
| 5.8 | Formation et services | 20 |
| 5.9 | Qualité et évaluation | 21 |
| 5.10 | Communication et information | 22 |
| 5.11 | Campagnes et actions | 23 |
| 6.0 | Exemples de projets | 24 |
| 6.1 | Implémentation conjointe du développement durable, de la promotion de la santé (au travers d'un Agenda 21) et de l'aménagement du territoire dans la République et canton du Jura (projet avec un canton) | 24 |
| 6.2 | Allez Hop! – (PP1) | 25 |
| 6.3 | PME-VITAL, Programme pour des entreprises en santé, (PP 2) | 26 |
| 6.4 | « atout jeune » - Réseau suisse de promotion des compétences psychosociales des enfants et des jeunes – (PP3) | 27 |
| 6.5 | Auguste, clown relationnel (projet individuel) | 28 |
| 7.0 | Conclusions | 30 |
| 7.1 | Appréciations et recommandations de l'évaluation externe | 30 |
| 7.2 | Du point de vue de Promotion Santé Suisse | 31 |
| 7.3 | Nouveau programme d'activité « Développer le potentiel de santé! » | 32 |

Editorial

Chères lectrices, chers lecteurs,

Êtes-vous confortablement installé pour lire cet éditorial ? Ou êtes-vous à votre bureau, devant l'écran de votre ordinateur, à côté du téléphone qui n'arrête pas de sonner ? Avez-vous pris le temps de chercher une petite place tranquille, à l'abri du bruit et de l'agitation ? Si vous pouvez répondre par oui à la première et à la troisième question, nous vous félicitons, vous pratiquez - intuitivement - votre propre promotion de la santé !

Promouvoir la santé, cela veut dire rendre les êtres humains capables d'exercer leur propre influence sur leur santé, en vue de la maintenir ou de l'améliorer. Promouvoir la santé est un processus : il doit permettre à toutes les femmes et à tous les hommes de prendre leurs propres décisions par rapport à leur santé, dans l'objectif de modifier les conditions et les comportements qui peuvent provoquer des maladies.

La promotion de la santé est un sujet dont le contenu est relativement nouveau et qui comporte un champ d'activités très vaste en raison de son approche globale. En Suisse, depuis 1998, la Fondation « Promotion Santé Suisse » (connue auparavant comme Fondation 19, Fondation suisse pour la promotion de la santé) assume le mandat que lui a confié le Conseil fédéral, qui est de stimuler, coordonner et évaluer des projets et des actions de promotion de la santé.

Lorsqu'un nouvel acteur apparaît sur l'échiquier complexe du secteur de la santé en Suisse, il s'agit, chaque fois, de procéder à une nouvelle répartition des tâches et des responsabilités, de délimiter les compétences et le « pouvoir » de chacun. Mais cela comporte aussi de nouvelles chances. Pour une jeune institution, cela représente un défi de s'établir dans un secteur qui compte déjà beaucoup d'acteurs qui défendent les intérêts les plus divers.

Après cinq ans d'existence, nous voulons examiner d'un œil critique ce qui a pu se faire grâce à Promotion Santé Suisse, ce qu'elle a pu stimuler et ce qu'elle a accompli. Pour savoir où nous en sommes, nous avons demandé une évaluation de nos activités. Les résultats de cet examen doivent nous aider, à l'avenir, à entreprendre nos tâches en les définissant avec encore plus de précision, à les orienter résolument vers l'objectif choisi et à les réaliser avec une efficacité toujours plus grande. Le présent rapport a pour but de nous rappeler l'histoire de Promotion Santé Suisse, ses années de développement, ses prestations les plus importantes et son engagement au cours des cinq dernières années.



Bertino Somaini
Directeur



Klaus Fellmann
Président du Conseil de fondation

Berne, mai 2003

1.0 Brève rétrospective

Après la seconde guerre mondiale, la médecine était essentiellement réparatrice. A partir des années soixante-dix, l'approche biomédicale de la santé et de la maladie a fortement été remise en question. La prévention, axée essentiellement sur les facteurs de risque individuels, montra également ses limites. On assista à l'émergence d'un nouveau concept, qui abordait la santé et la maladie sous une forme plus globale et qui donnait une place plus importante au contexte social : la promotion de la santé.

1.1 Les cinq champs d'action de la promotion de la santé

En 1996, dans la Charte d'Ottawa, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a défini les cinq champs d'action suivants pour la promotion de la santé:

- développement des compétences personnelles
- soutien d'actions communes pour la santé
- réorientation des services de santé
- création de lieux de vie sains (habitat, travail, formation, milieux et ressources naturels, loisirs, communications et transports)
- développement d'une politique publique de promotion de la santé.

Le Conseil fédéral, au début des années quatre-vingt, a réagi en proposant d'édicter une loi pour la prévention. Cette proposition n'a toutefois jamais atteint le stade de projet, car tous les cantons se sont élevés contre cette idée. Ils ont proposé d'autres voies pour la coordination, l'implantation et le développement de la prévention en Suisse.

1.2 La promotion de la santé – un soutien prometteur

A l'époque, à côté des activités classiques de prévention, il y avait en Suisse suffisamment de personnes prêtes à soutenir et à participer à cette nouvelle approche qu'est la promotion de la santé. Une proposition concrète sur la manière de procéder a été élaborée par la Société suisse pour la politique de la santé et par la Société suisse de santé publique.¹ Ce concept proposait les mesures suivantes:

- a. La nomination de délégués cantonaux pour la prévention et la promotion de la santé et éventuellement la création de commissions cantonales.
- b. Un fonds de prévention pour l'organisation de campagnes nationales, la réalisation de projets et d'actions au niveau local.
- c. La mise en place de services spécialisés et de services de documentation.

1.3 Les premiers pas de la Fondation suisse pour la promotion de la santé

Divers cantons sont à l'origine, en 1989, de la création de la Fondation suisse pour la promotion de la santé. Les 26 cantons, la Confédération, santésuisse et la suva ont participé à son financement. Avec un budget annuel de près de 1,5 million de francs, la fondation disposait d'un petit secrétariat et se consacrait essentiellement au soutien de projets dans le domaine de la prévention. Se fondant sur la Charte d'Ottawa, divers travaux de base pour la promotion de la santé ont été entrepris. Toutefois, des concepts plus précis n'ont jamais été mis en œuvre, en raison d'un manque de moyens financiers et de ressources limitées en personnel. Une grande importance était donnée à l'évaluation, car elle permettait de rassembler d'importantes expériences.² Plusieurs projets soutenus avaient un caractère pilote et ont permis de sensibiliser les spécialistes pour les questions de prévention et de promotion de la santé.

¹ F. Gutzwiller, U. Frey, F. van der Linde. Gesundheitsförderung und Prävention in der Schweiz (Leitbild 86), Sozial- und Präventivmedizin, pp. 1/1986.

² Gesundheitsförderung: Aktion und Evaluation. Tagungsbeiträge Schloss Hünigen in Konolfingen, 17./18. August 1995. Schriftenreihe der Schweizerische Gesellschaft für Gesundheitspolitik (SGGP), No.52.

1.4 La révision de la LAMal: la promotion de la santé ancrée dans la loi

C'est au début des années quatre-vingt dix que les travaux de révision de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) ont été entrepris. Au Conseil des Etats, dans le cadre des discussions finales de la Commission préparatoire, les représentants de la suva (Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents) ont soumis une proposition concernant la promotion de la santé. L'idée était de donner plus de poids à la prévention et à la promotion de la santé en les nommant explicitement dans la loi. Le Parlement a finalement approuvé le nouveau texte de loi et en 1994, la peuple suisse lui a donné son aval. La LAMal est entrée en vigueur en 1996.

Pour la promotion de la santé, ce sont les art. 19 et 20 de la LAMal qui sont significatifs:

Art. 19 Promotion de la prévention des maladies

- ¹ Les assureurs encouragent la prévention des maladies.
- ² Ils gèrent en commun et avec les cantons une institution dont le but est de stimuler, coordonner et évaluer des mesures destinées à promouvoir la santé et à prévenir les maladies. Le Conseil fédéral crée l'institution si les assureurs et les cantons ne l'ont pas fait.
- ³ L'organe directeur de l'institution est composé de représentants des assureurs, des cantons, de la suva (CNA), de la Confédération, des médecins, des milieux scientifiques ainsi que des organisations spécialisées dans le domaine de la prévention.

Art. 20 Financement, surveillance

- ¹ Une contribution annuelle pour la prévention générale des maladies est perçue de chaque assuré et est obligatoire au sens de la présente loi.
- ² Le Conseil fédéral fixe la contribution sur proposition de l'institution.
- ³ Le Conseil fédéral surveille l'activité de l'institution. Les budgets, les comptes et le rapport d'activité sont présentés pour approbation à l'office fédéral.

1.5 De « l'ancienne » à la nouvelle Fondation

Après la votation populaire, la manière dont la prévention et la promotion de la santé devaient être appliquées conformément à la loi n'était pas très claire. La Fondation suisse pour la promotion de la santé, installée à Lausanne, a transmis au Conseil fédéral la proposition de la charger officiellement du mandat prévu par les art. 19 et 20 de la LAMal. Cette proposition était appuyée par la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires (CDS) et par le Concordat des assureurs-maladie suisses (aujourd'hui santésuisse).

Le 21 juin 1996, le Département fédéral de l'intérieur (DFI) a approuvé cette proposition et a institué la Fondation suisse pour la promotion de la santé comme organisation responsable, en la chargeant d'établir un programme d'activité pour les années 1998 à 2002.

Pour préparer ce programme, la fondation a créé un groupe de travail. Les activités proposées par ce groupe pour la période 1998 – 2002 ont été approuvées par le Conseil de fondation en 1997, puis ratifiées par le DFI.

Pour indiquer le caractère officiel de son mandat, la fondation, dès 1998, adopta le nom de Fondation 19.

1.6 Le nouveau positionnement de la Fondation

Fin 1997, pour pouvoir répondre au nouveau mandat légal au sens de la LAMal, le Département fédéral de l'intérieur a élu un nouveau Conseil de fondation pour diriger l'institution, composé au total de 17 représentants et représentantes des assureurs, des

cantons, de la suva, de la Confédération, des médecins, des pharmaciens, de la science, des ligues de la santé et des organisations professionnelles de la santé, des consommatrices et des consommateurs.

Parallèlement, pour ainsi dire tous les membres du Conseil consultatif de « l'ancienne » Fondation ont continué à assumer leur fonction.

Les nouveaux membres du Conseil de fondation se sont trouvés confrontés à un programme d'activité 1998 – 2002 qui avait déjà été approuvé et avec lequel ils ne pouvaient que difficilement s'identifier, puisqu'ils n'avaient pas participé à son élaboration. Des discussions sur certaines questions fondamentales de mise en oeuvre ont ralenti l'avance des travaux de réorganisation de la Fondation.

1.7 Exigeante mise en place du secrétariat

Dans ce contexte, la mise en place d'un nouveau secrétariat à Lausanne s'est avérée assez difficile. Le secrétariat n'était pas suffisamment rôdé et son organisation, encore provisoire, ne permettait pas de répondre aux attentes très élevées et aux divers intérêts en présence. L'absence de lignes directrices claires ne facilitait pas non plus l'attribution des fonds, accordés pour 1998, à des projets significatifs pour la pratique. Le nombre de requêtes pour le financement de projets aptes à être soutenus était, d'une part, relativement modeste, et, d'autre part, les milieux qui les déposaient ne savaient pas très bien ce que la Fondation voulait financer ou connaissaient mal les objectifs qu'elle entendait poursuivre.

1.8 Une analyse de la situation permet de clarifier les choses

Au cours de cette étape difficile, le Conseil de fondation décida de procéder à une analyse de la situation. Elle confirma que le passage de l'ancienne à la nouvelle Fondation avait été sous-estimé. La première mesure entreprise pour y remédier fut de renforcer le secrétariat général. Le Comité de direction du Conseil de fondation expliqua cette décision en estimant qu'il était primordial que la Fondation puisse compter sur des connaissances professionnelles spécifiques pour pouvoir accomplir les activités qui lui étaient confiées.

1.9 Nouvelle équipe dirigeante

Le 4 juillet 1999, le Comité de direction décida de confier la direction à une équipe intérimaire.³ Cette équipe, composée de quatre personnes, avait pour mandat d'entreprendre, jusqu'à fin 2000, toutes les activités prévues par le programme 1998 – 2002, d'engager du personnel compétent pour les postes clés et, dès l'automne 2000, de régler avec précision les structures de direction au sein du secrétariat.⁴

1.10 Adaptation des structures internes

Le Conseil de fondation accorda également un soutien supplémentaire à cette réorganisation: son président, à partir du 1er juillet 1999, a pu intensifier son engagement pour la Fondation. A partir du mois de juillet 2001, l'ancien Comité de direction fut intégré au Conseil de fondation. Le Conseil consultatif fut transformé en organisme composé d'experts, dont la fonction est d'accompagner de leurs conseils le développement de la stratégie et l'orientation scientifique de Promotion Santé Suisse .

1.11 Une réorganisation réussie

Le 1er avril 2001, la direction fut élargie à cinq membres, puis d'un membre supplémentaire dans le courant de 2002. Dans la perspective d'assurer aussi sa présence dans la capitale fédérale en tant qu'organisation nationale, la Fondation a ouvert un deuxième secrétariat à Berne en juillet 2001.

³ Extrait du procès-verbal du Conseil de fondation du 5 juillet 1999

⁴ Extrait du procès-verbal du Conseil de fondation du 5 juillet 1999

Dès le début, le nom de « Fondation 19 » avait nécessité de nombreuses explications, raison pour laquelle, fin 2001, elle se présenta au public avec un nouveau logo et avec un nouveau nom: Promotion Santé Suisse. Ces décisions fondamentales et la réorganisation des structures ont permis à la Fondation de s'établir lentement, mais sûrement.

1.12 Des tâches et des objectifs précis

Toutefois, pour pouvoir répondre aux exigences, il ne s'agissait pas seulement d'adapter les structures du point de vue organisationnel. En collaboration avec le Conseil de fondation, tous les documents stratégiques de base et les règlements ont été soit révisés, soit nouvellement établis, et approuvés par le Département fédéral de l'intérieur début 2002:

- Statuts de la Fondation
- Règlement de la Fondation
- Image directrice
- Règlement concernant l'organisation
- Règlement sur le financement de projets
- Formulaire de requête
- Marche à suivre pour déposer une requête

Promotion Santé Suisse a ainsi acquis un profil bien plus précis et a pu se positionner avec plus de clarté. Les trois tâches essentielles de son mandat, stimuler, coordonner et évaluer, ont été clairement définies et mises sur papier.

Vision

Les individus sont informés, capables et motivés pour opérer les choix appropriés quant à leur santé et leur bien-être et les réaliser pour améliorer leur qualité de vie. Les meilleures conditions sociales possibles favorisent ce processus.

Objectifs

L'objectif de la promotion de la santé est le renforcement des ressources personnelles et sociales dans le domaine de la santé (approche de la salutogenèse). Il s'agit de créer des cadres de vie qui permettent aux individus ainsi qu'aux groupes d'organiser de façon saine leur propre manière de vivre et d'augmenter leur bien-être et leur qualité de vie.

Dans l'exécution de son mandat, Promotion Santé Suisse met l'accent sur la promotion de la santé. Elle contribue à combler les lacunes existant dans la mise en œuvre des ressources et à élargir les bases scientifiques au travers de réalisations ciblées et évaluées. Elle établit des synergies entre la promotion de la santé et la prévention.

Activités principales

Stimuler :

Promotion Santé Suisse joue un rôle actif auprès des autorités politiques à tous les niveaux, auprès de l'économie, des institutions importantes pour la promotion de la santé et de la population, pour les sensibiliser à la dimension sociale de la

santé, les informer de façon efficace et les motiver à s'engager en faveur de la promotion de la santé.

Coordonner :

Promotion Santé Suisse assume le rôle de coordinatrice dans le cadre du soutien de campagnes et de projets de promotion de la santé, afin d'encourager la collaboration entre les principales institutions participantes et intéressées, et de renforcer les synergies. Elle évalue constamment le besoin d'intervention pour la Suisse et fixe, sur cette base, des secteurs prioritaires pour des programmes nationaux qu'elle conçoit et dirige.

Evaluer :

Promotion Santé Suisse développe et établit des lignes directrices afin d'obtenir une qualité élevée de ses objectifs, des mesures et des campagnes de promotion de la santé. Elle encourage de manière ciblée le développement d'indicateurs qui permettent une supervision des effets.⁵

⁵ Extrait de l'Image directrice du 22 juin 2001

2.0 Financement du mandat

Les tâches et les activités de Promotion Santé Suisse sont financées par le biais de contributions des assurés, conformément à l'art. 20 de la LAMal (contribution inchangée depuis 1998, soit CHF 2.40). Promotion Santé Suisse dispose ainsi, par année, d'un budget de près de 17 millions de francs. Pour les années 2000 – 2002, la Fondation a par ailleurs pu compter sur des montants supplémentaires, provenant de la dissolution ordinaire de réserves constituées entre 1998 et 1999, années au cours desquelles moins de projets avaient été cofinancés. Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution des recettes et des dépenses de 1998 à 2002.

2.1 Evolution des recettes et des dépenses de 1998 à 2002

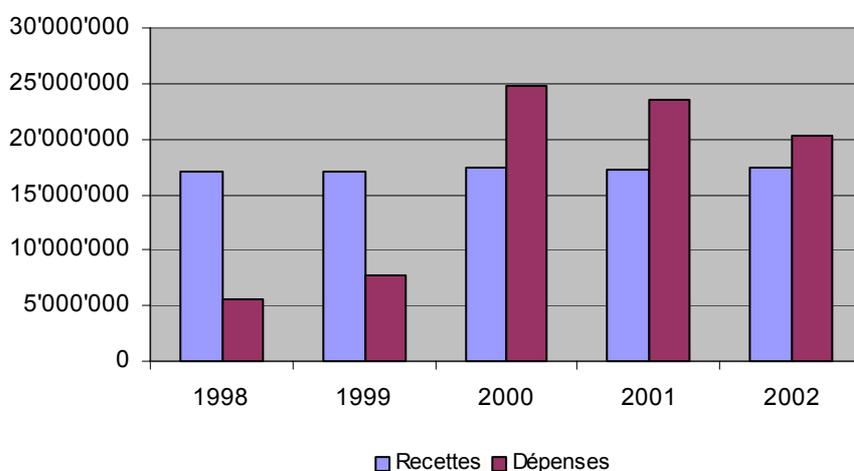
Recettes selon décomptes:

| | |
|------|----------------|
| 1998 | CHF 17'107'869 |
| 1999 | CHF 16'977'607 |
| 2000 | CHF 17'382'750 |
| 2001 | CHF 17'317'693 |
| 2002 | CHF 17'437'169 |

Dépenses selon décomptes

| | |
|------|----------------|
| 1998 | CHF 5'576'485 |
| 1999 | CHF 7'791'734 |
| 2000 | CHF 24'709'212 |
| 2001 | CHF 23'457'110 |
| 2002 | CHF 20'624'398 |

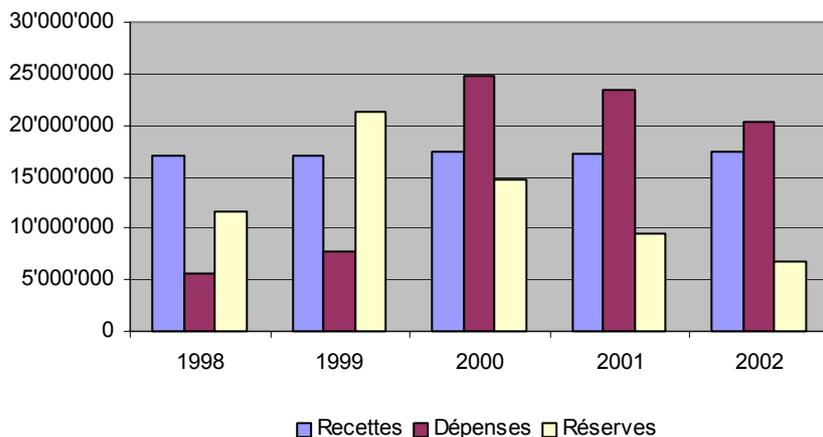
Evolution des recettes et des dépenses



2.1 Evolution des réserves de 1998 à 2002

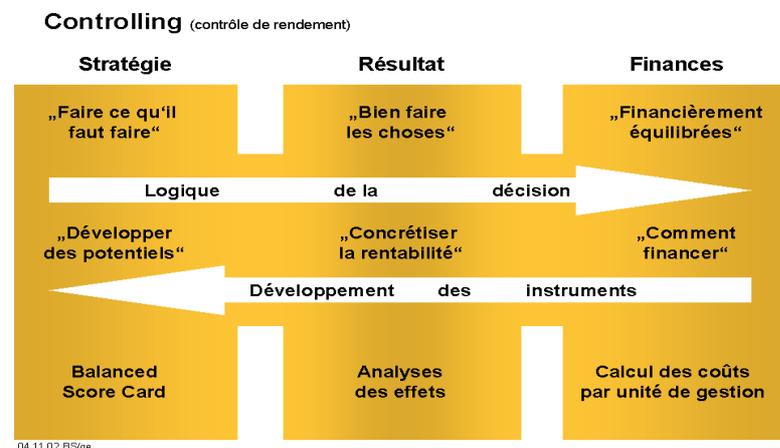
| | Modification | | Etat au 31.12. |
|------|----------------|--------------|----------------|
| 1998 | CHF 11'633'000 | Augmentation | CHF 11'633'000 |
| 1999 | CHF 9'690'000 | Augmentation | CHF 21'323'000 |
| 2000 | CHF 6'615'000 | Diminution | CHF 14'708'000 |
| 2001 | CHF 5'300'000 | Diminution | CHF 9'408'000 |
| 2002 | CHF 2'620'000 | Diminution | CHF 6'788'000 |

Evolution des réserves



2.2 Controlling

En 2002, un concept pour un système approprié de controlling a été défini. D'un commun accord avec des représentants du Conseil de fondation, le choix s'est porté sur le système « Balanced Scorecard ».



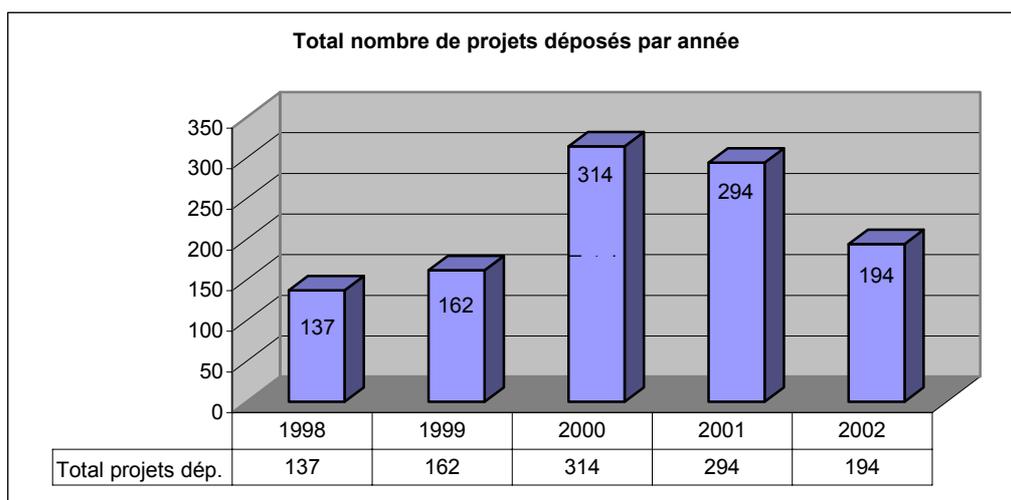
L'utilité de ce système de contrôle des « performances » réside dans le fait qu'il permet non seulement de déterminer et d'analyser des données de référence financières, mais qu'il tient aussi compte d'autres facteurs, tout aussi importants pour Promotion Santé Suisse. En gros, les chiffres de référence que nous voulons obtenir à partir de 2003 sont classés en cinq groupes principaux:

| Domaine | Saisie de données de référence (exemples) |
|----------------------|---|
| Clients / marché | Groupes cibles, organisations partenaires, population |
| Finances | Comptes annuels, budget, engagements, réserves |
| Contexte | Politique, administration fédérale, cantons, organismes |
| Processus | Stratégie, déroulement des activités au sein de l'organisation, communication |
| Personnel/ Formation | Formation continue, fluctuation du personnel |

3.0 Vue d'ensemble des demandes de projets déposées et des projets financés

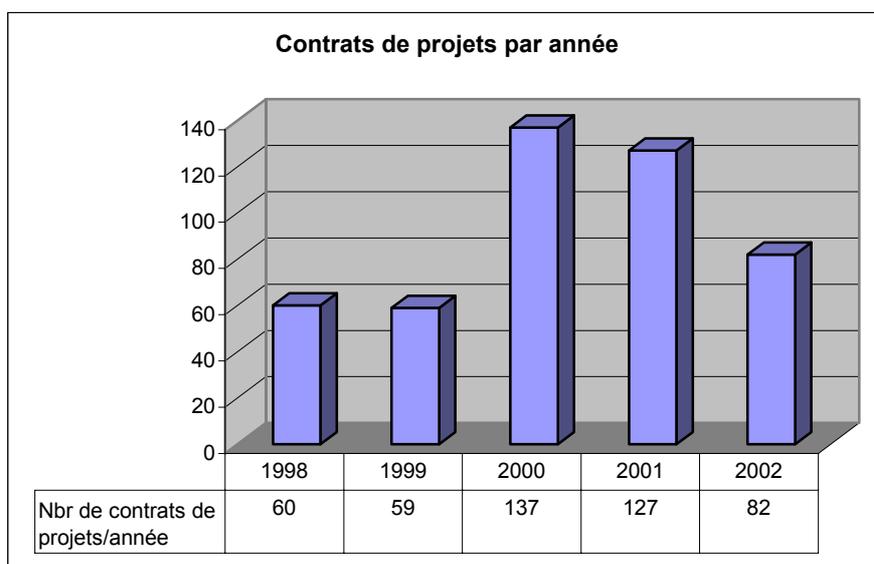
Une partie importante du travail de Promotion Santé Suisse est de soutenir des projets qui répondent aux impératifs de promotion de la santé. Les tableaux suivants donnent un bref aperçu de l'évolution des requêtes déposées et acceptées pendant la période 1998 - 2002.

Demands de projets



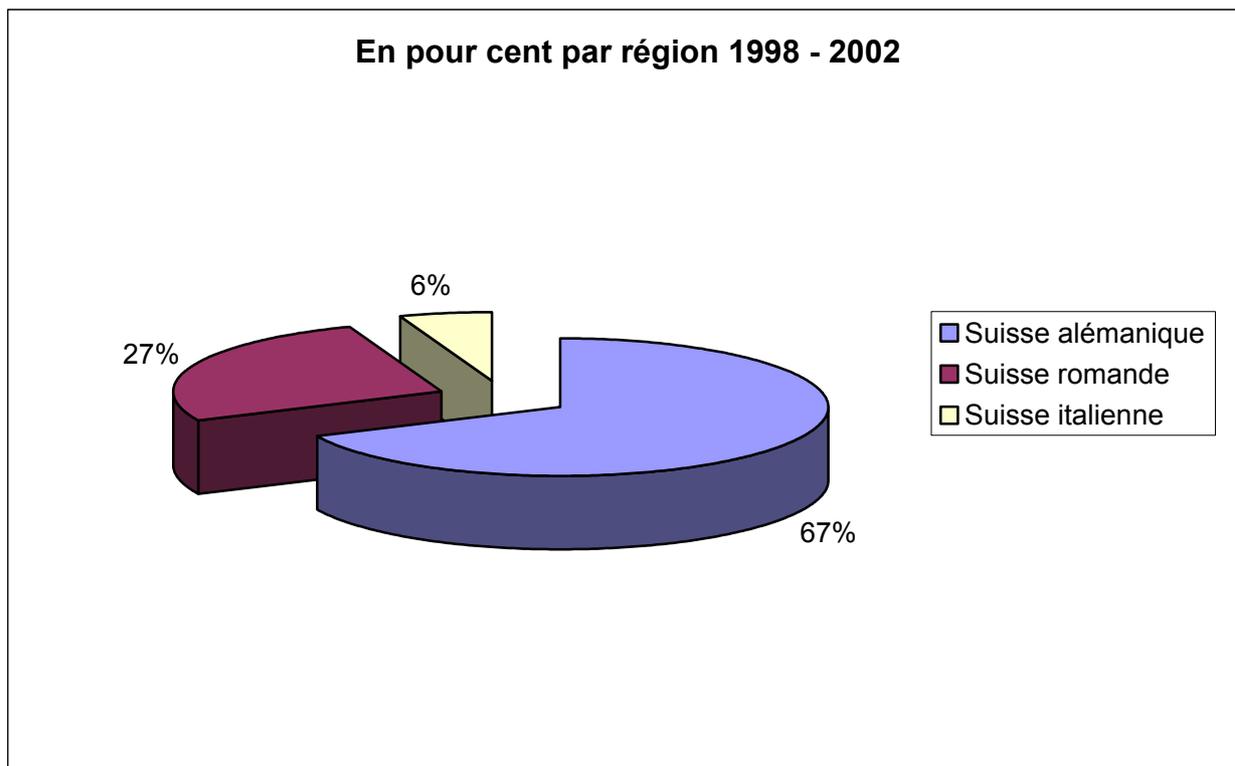
Nombre de projets acceptés

Ce tableau indique le nombre de projets qui ont été acceptés (contrats de projets). Un tiers environ des requêtes a été accepté et les projets correspondants cofinancés. Beaucoup de demandes ne répondaient pas aux critères de financement. En 2000 et 2002, les sommes consacrées au financement de projets se sont, en moyenne, élevées à 21 millions de francs. Ce budget a été atteint en raison de la réduction des réserves décidée par le Conseil de fondation.



Répartition par région linguistique

Ce troisième tableau indique la répartition des moyens financiers par région, respectivement le pourcentage par région linguistique. Pour les projets qui concernent l'ensemble du pays, les montants attribués sont ventilés selon une clé de répartition très précise.



3.1 De la transparence lors du choix et du financement de projets

Lorsque la Fondation a débuté ses activités en 1998, elle n'a reçu qu'un très petit nombre de demandes aptes à être soutenues. Les milieux qui les déposaient ne savaient pas très bien ce que la Fondation voulait financer ou les objectifs qu'elle entendait poursuivre.

C'est pour cette raison que Promotion Santé Suisse a procédé à une révision complète de ce domaine essentiel.

Le nouveau règlement pour le financement de projets, le formulaire de requête et la marche à suivre pour déposer une requête fixent des « règles du jeu » précises et créent de la transparence pour le travail de soutien de la Fondation, tant du point de vue financier que du point de vue de l'accompagnement de projets.

Les exigences par rapport à la qualité des projets qui font l'objet d'une demande de financement ont été redéfinies et elles ont été augmentées.

Une base de données publique sur Internet, installée par Promotion Santé Suisse en collaboration avec des organisations partenaires qui se consacrent à la prévention (bpa, OFAS, seco, suva, ASA etc.), donne un aperçu des projets en cours et des projets achevés dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention: www.healthproject.ch

4.0 Augmenter l'impact par un travail en commun

4.1 Investissements dans des réseaux nationaux

L'avantage qu'offre un réseau consiste, d'une part, à faciliter la coordination des activités de divers partenaires, et, d'autre part, à diffuser à grande échelle les principes et les messages qui ont trait à divers thèmes de la promotion de la santé. Actuellement, Promotion Santé Suisse investit dans les réseaux suivants:

- Santé et activité physique (www.hepa.ch)
- Nutrinet: alimentation et santé (www.nutrinet.ch)
- Réseau suisse des écoles en santé, avec plus de 180 écoles (www.radix.ch)
- Réseau suisse de promotion des compétences psychosociales des enfants et des jeunes (www.atoutjeune.ch)
- Hôpitaux promoteurs de santé (www.healthhospitals.ch)
- Promotion de la santé dans l'entreprise (www.suva.ch)

4.2 Collaboration et coopération

Une étroite collaboration est recherchée et mise en place avec divers services et institutions au niveau de la Confédération, des cantons et des régions, et également avec des organisations de l'Etat et des organisations non gouvernementales.

Confédération

- Office fédéral de la santé publique (OFSP)
- Office fédéral du sport (OFSPPO)
- Secrétariat d'Etat à l'économie (seco)
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS)
- Office fédéral de la statistique
- suva

Intercantonal et cantonal

- Avec le canton directement
- Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires (CDS)
- Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)
- Association suisse des responsables cantonaux pour la promotion de la santé (ARPS)
- L'Observatoire de la santé
- Conférence romande des affaires sanitaires et sociales (CRASS)
- Dispositif intercantonal de Prévention et de Promotion de la Santé (DiPPS)

Assureurs

- santésuisse (organisation faîtière)
- Directement avec certains assureurs et assurances privées

Organisations non gouvernementales (ONG)

- Radix
- Ligue suisse contre le cancer
- Pro Juventute
- Autres ligues de la santé

5.0 Domaines d'activités

Se fondant sur le programme d'activité 1998-2002, la Fondation a défini plusieurs domaines d'activités. Les chapitres suivants présentent brièvement les résultats obtenus par ces divers domaines et en relèvent les particularités.

5.1 Politique de promotion de la santé

Les activités dans le domaine de la politique de promotion de la santé ont été intensifiées à partir du printemps 2000. Promotion Santé Suisse a décidé d'aborder ce thème en commun avec des organisations partenaires. Sur la base d'entretiens avec des acteurs essentiels, une analyse de l'état actuel a été effectuée. Les résultats ont été présentés dans deux rapports (www.qualite-de-vie.ch). Trois aspects importants y sont particulièrement relevés: la professionnalisation de la promotion de la santé, une intégration plus marquée dans l'agenda politique et la création d'un forum approprié pour les spécialistes de la promotion de la santé.

Approfondissement des discussions concernant le développement de la politique de promotion de la santé

Les discussions concernant le développement de la politique de promotion de la santé ont été approfondies dans le but de déterminer dans quels secteurs Promotion Santé Suisse doit être active. Dès le milieu de 2001, Promotion Santé Suisse a commencé à s'occuper de l'aspect « qualité de vie » et de ses interrelations avec la santé. C'est ainsi qu'une base pour le développement d'indicateurs de la qualité de vie a été mise au point (www.promotionsante.ch). La situation en Suisse a été comparée à celle du Canada où des experts ont analysé les conditions de vie dans diverses grandes villes. Promotion Santé Suisse a également discuté les instruments qu'ils avaient utilisés (questionnaires) pour mieux saisir la qualité de vie subjective. Grâce à une meilleure définition des liens entre qualité de vie et santé, des projets concrets de soutien pourront être entrepris dès 2003 (qualité de vie dans les communes).

Rassembler de nouveaux partenaires

Une bonne collaboration s'est déjà installée avec l'Observatoire de la santé, les milieux suisses de la politique de la santé et l'Office fédéral de la statistique. Une réflexion importante a été entreprise concernant la qualité de vie et ce processus a rassemblé de nombreux partenaires, également en dehors du secteur de la santé. Promotion Santé Suisse a initié ce processus avec beaucoup d'engagement et l'a suivi et accompagné en se fondant sur une stratégie prévue à long terme.

5.2 Projets avec les cantons

Dès le début de 1999, des contacts sont pris avec les autorités des cantons romands pour présenter la mission de la Fondation et les inviter à soumettre des projets d'envergure cantonale. La Fondation est également à l'origine de la création de l'ARPS (Association suisse des responsables cantonaux pour la promotion de la santé) et soutient le travail de cette association nationale.

La fin de l'année 2000 voit Promotion Santé Suisse (à l'époque encore Fondation 19) signer un premier contrat avec un canton : le Jura. Il s'agit d'un projet orienté vers trois axes : le développement durable, l'aménagement du territoire et la promotion de la santé. C'est à ce moment qu'est décidée la création du domaine des projets avec les cantons et l'engagement d'un responsable de projets.

En 2001, deux nouveaux cantons signent un contrat avec la Fondation:

- le canton de Saint-Gall, pour un projet d'amélioration de la qualité de vie dans les quartiers basé sur une démarche participative du public cible.
- les demi-cantons d'Obwald et de Nidwald pour un projet dans le cadre duquel Promotion Santé Suisse soutient la création d'un bureau commun de promotion de la santé, chargé notamment de développer des synergies entre les communes et de travailler à l'intégration des personnes migrantes.

Une convention avec la Conférence romande des affaires sanitaires et sociales (CRASS), définissant le type de collaboration entre le Dispositif intercantonal de Prévention et de Promotion de la Santé (DiPPS) et la Fondation dans l'optique de soutenir un projet intercantonal romand et tessinois, est signée en mai.

Des négociations avancées sont menées avec le canton de Fribourg autour du thème de la petite enfance, prioritaire dans la planification sanitaire.

Pour l'année 2002, outre le suivi des projets en cours, Promotion Santé Suisse a maintenu son intérêt pour les cantons en multipliant démarches, entretiens et séances auprès des partenaires et des commissions cantonales de la promotion de la santé et de la prévention des cantons de Neuchâtel, du Valais, du Tessin et de Genève. Ces activités ont mené les cantons du Tessin, de Genève et du Valais à déposer chacun à la Fondation une requête pour un cofinancement (50% - 50%). Ces demandes sont à l'étude, en étroite collaboration avec les responsables de ces projets.

Enfin, ces trois ans d'expériences et d'échanges avec les cantons et leurs représentants ont permis à Promotion Santé Suisse de travailler à l'élaboration d'un document-cadre définissant les principes de collaboration avec ses partenaires cantonaux. Les principes énoncés dans ce texte seront diffusés et appliqués dès le début de 2003.

5.3 Contacts au niveau international

Les compétences professionnelles de Promotion Santé Suisse se sont accrues grâce aux contacts et aux collaborations au niveau international. En septembre 2001, Promotion Santé Suisse a décidé de mettre en place un domaine qui se consacre spécialement à ces activités internationales en créant un poste à temps partiel à cet effet.

Réseau international des fondations de promotion de la santé

Les travaux de préparation et la rencontre des membres du réseau international des fondations de promotion de la santé à Bangkok, en mars 2002, ont été des étapes importantes. Ce réseau a été créé avec le soutien de Promotion Santé Suisse et il s'est consolidé depuis, tant du point de vue formel que de ses contenus. Depuis mars 2002, Promotion Santé Suisse assume pour deux ans le secrétariat du réseau. Des expériences sont échangées à un niveau mondial avec d'autres fondations qui se consacrent à la promotion de la santé, un transfert de connaissances s'opère et le potentiel de synergies peut être mis à profit. De plus, la mise en place de nouvelles fondations de promotion de la santé à l'étranger est encouragée.

Le flux d'informations fonctionne de part et d'autre

Un autre résultat positif réside dans le fait que Promotion Santé Suisse est connue comme partenaire actif et compétent dans d'autres organisations et réseaux importants de promotion de la santé en Europe. Le flux d'information vers la Fondation s'est sensiblement amélioré, et des canaux d'information « vers l'extérieur » ont été mis en place. D'importants projets européens de promotion de la santé (souvent financés par l'UE) sont connus par la Fondation. Promotion Santé Suisse est maintenant informée très tôt de projets qui en sont encore au stade

de la planification. Par contre, des problèmes existent encore au niveau d'une participation active de la Suisse, notre pays n'étant pas ou pas assez intégré dans les programmes européens.

Influence sur des projets de niveau européen

Dans le domaine de l'évaluation, les priorités et les intérêts définis par Promotion Santé Suisse sont pris en compte par d'importants projets européens, ce qui permet d'en tirer un profit réciproque. Dans le projet « European Health Promotion Indicators Development » (EUHPID), par exemple, l'Institut de médecine sociale et préventive à Zurich et Promotion Santé Suisse participent activement au développement des indicateurs de promotion de la santé pour l'Europe.

5.4 Programme prioritaire « Activité physique, alimentation, détente » (PP1)

Promotion Santé Suisse soutient des projets qui ont pour objectif d'encourager l'activité physique. Elle s'engage, dans le domaine de l'alimentation et de la santé, pour coordonner les activités entre la Confédération, les services spécialisés et d'autres organisations de l'économie privée et porte à la connaissance du grand public les bienfaits de la détente comme facteur positif pour la santé. Par ailleurs, Promotion Santé Suisse informe sur l'interaction entre santé, activité physique, alimentation et détente, la documente et s'emploie à ce que ces trois thèmes soient abordés en tenant compte de leurs synergies. Les objectifs partiels de ce programme sont les suivants :

- Un plus grand nombre de personnes accomplit régulièrement une activité physique en Suisse.
- La tendance vers un nombre de plus en plus élevé de personnes souffrant d'une surcharge pondérale est combattue par des mesures appropriées et coordonnées entre elles.
- Les femmes et les hommes se détendent plus fréquemment dans un environnement favorable.

Quelques exemples de projets qui ont été mis sur pied ces dernières années et qui ont été réalisés avec des organisations partenaires de renom:

- Le **Réseau Santé et Activité Physique (hepa)** compte déjà plus de 50 membres. Des recommandations pour des activités physiques favorables à la santé ont été publiées. Tous les acteurs importants intègrent aujourd'hui ces expériences dans leur travail. (www.hepa.ch)
- **www.aktiv-online.ch**. Ce portail Internet motive les personnes à entreprendre une activité physique. Il est basé sur un modèle scientifique de modification du comportement.

En plus de la mise en place du **réseau alimentation et santé Nutrinet**, Promotion Santé Suisse a atteint d'autres objectifs: les acteurs suisses les plus importants, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Association suisse pour l'alimentation (ASA) et la Ligue suisse contre le cancer se sont déclarés prêts à poursuivre des buts communs et à formuler ensemble des messages pour promouvoir une alimentation saine dans notre pays. Le processus de coordination, débuté en 2000, a pu être achevé sur une base consensuelle. En octobre 2001, plus de 20 organisations nationales, à l'occasion d'une audition, ont donné leur aval à l'objectif défini (lutte contre la surcharge pondérale). L'OFSP et Promotion Santé Suisse se sont ensuite engagés pour un projet national de longue durée. L'objectif du projet **Suisse Balance** est de motiver les personnes qui souffrent d'une surcharge pondérale à retrouver leur « poids normal »

grâce à des activités physiques quotidiennes et à une alimentation équilibrée. (www.suissebalance.ch).

Document de base concernant la détente

Pour le domaine de la détente, il n'existe pas d'organisation partenaire qui travaille à l'échelon national, raison pour laquelle Promotion Santé Suisse a décidé de s'engager pour l'élaboration de données scientifiques probantes. Depuis fin 2002, un document de base sur le thème « Détente dans la perspective de promotion de la santé » est à disposition, document très bien accueilli et largement diffusé. Des contacts ont été pris avec des organisations aussi importantes que la Fédération Suisse des Psychologues (FSP), l'Institut de psychologie et l'Institut de la médecine du travail, à Baden.

5.5 Programme prioritaire « Santé et travail » (PP 2)

Dans le cadre de partenariats interdisciplinaires, Promotion Santé Suisse travaille activement pour la promotion de la santé et l'amélioration de la qualité de vie dans l'environnement professionnel. Un pilier important de ce programme est la promotion de la santé dans les entreprises. Une étude sur les conditions de travail et leurs conséquences sur la santé fournit la base pour ces activités. Au centre des préoccupations: les énormes coûts qu'occasionnent les contraintes sur le lieu de travail.

« Promotion de la santé dans les petites et moyennes entreprises (PME) »

C'est en 2001 qu'a débuté un grand projet sur trois ans, élaboré sur mandat de Promotion Santé Suisse. Le but de ce programme de promotion de la santé dans les petites et moyennes entreprises (PME) (nouveau nom: PME-VITAL, Programme pour des entreprises en santé) était, et reste, d'implanter durablement et de manière efficace la promotion de la santé dans les petites et moyennes entreprises en Suisse. Douze entreprises de toutes les régions du pays ont participé au projet pilote. Une série de modules standards a été développée, qui peuvent aussi être mis en œuvre à peu de frais dans de très petites entreprises. L'approche est axée aussi bien sur le personnel que sur l'entreprise elle-même et doit ainsi avoir d'importants effets au niveau de la politique et permettre d'atteindre un niveau d'acceptation général dans la société. Les thèmes abordés vont du travail en équipe aux activités de « wellness », en passant par les groupes de projets, l'organisation du travail, l'équilibre entre vie et travail et l'ergonomie. Dès 2004, tous les modules seront à disposition du public.

Par ailleurs, une enquête pour dresser le catalogue des offres de formation et de cours de formation continue en promotion de la santé a été réalisée auprès d'institutions publiques et privées.

Le réseau d'hôpitaux promoteurs de santé

Le réseau d'hôpitaux promoteurs de santé est une autre priorité de ce programme. Un programme a été mis sur pied avec l'association Health Promoting Hospitals. Il comporte trois volets :

- Promotion de la santé auprès du personnel soignant
- Promotion de la santé auprès des patients
- L'hôpital en tant que centre de santé dans le quartier

Ce programme a démarré plus lentement que prévu. Au total, des projets internes ont pu être lancés avec 16 hôpitaux. Un important projet est en train de se réaliser avec l'Union des hôpitaux zurichois (Verein Zürcher Krankenhäuser, VZK) . Elle développe, avec ses hôpitaux partenaires, des programmes spécifiques pour le personnel. Ils prévoient notamment, au sein d'un processus participatif, l'introduction de nouveaux horaires et modèles de service par tours, ainsi que l'organisation ultérieure d'autres projets de promotion de la santé.

5.6 Programme prioritaire « Adolescents et jeunes adultes » (PP3)

Dans ce domaine, Promotion Santé Suisse soutient des projets participatifs, axés sur les ressources et tenant compte des problèmes spécifiques des deux sexes. Ces projets doivent renforcer, chez les jeunes, l'estime qu'ils ont d'eux-mêmes, mieux leur faire connaître leurs propres ressources et permettre ainsi le développement de leurs compétences par rapport à leur santé. Dans ce contexte, les jeunes défavorisés font l'objet d'une attention particulière.

En 1999, définition précise des axes de travail du PP3

En 1999, dans la publication « Programmes prioritaires », les axes du programme sont, pour la première fois, définis avec précision : la santé psychique (en particulier le thème du suicide), les comportements à risque (en particulier l'alcool et le tabac), la formation professionnelle et la migration étaient alors des domaines d'activité importants et le restent encore aujourd'hui. Le thème du suicide, par exemple, a été soutenu par des projets tels que « **Kinder reden mit** » (Les enfants s'expriment) et le « **Forumtheater Hau den Lukas** » (Théâtre-forum « Vas-y, frappe ! »). Pour le thème des comportements à risque, Promotion Santé Suisse a misé sur le projet « **Nouveau plaisir sans tabac** » et sur l'élaboration du concept « Prévention du tabagisme auprès des jeunes ». Au niveau des écoles, la Fondation a participé au programme cadre « **Ecoles et Santé** » et au réseau « Ecoles en santé ».

Orientation de PP3 sur les ressources

C'est en été 2000 qu'a été publié le rapport « Evaluation et développement du programme prioritaire 3 ». Il proposait que le programme s'oriente sur les ressources et recommandait de prendre plus largement en compte les critères de spécificité des deux sexes (gender) lors des interventions. Les principaux éléments de cette nouvelle orientation sont expliqués plus haut. Elle est mise en œuvre par des projets dans lesquels les jeunes sont activement impliqués, projets organisés en fonction de leur potentiel.

Trois projets significatifs ont été initiés et soutenus par ce programme:

- « **atout jeune** » - réseau pour la promotion des compétences psychosociales des enfants et des jeunes, avec un accent sur le travail de la gestion des conflits (y compris la mise au point d'un réseau).
- « **Tschau** » – Site d'information interactif pour les adolescents (www.tschau.ch) pour la Suisse alémanique (en étroite collaboration avec CIAO en Suisse romande).
- Implantation et développement du « **Réseau Ecoles en santé** », qui encourage la régionalisation et qui offre aux écoles la possibilité de s'y inscrire.

Un autre projet important s'intitule « **Voilà** ». Chaque année, près de 500 camps d'enfants et d'adolescents, un séminaire de formation continue pour les dirigeants cantonaux du programme et des cours de perfectionnement dispensés pour les animatrices et les animateurs de camps sont mis sur pied. En octobre 2001, « Voilà » a été couronné meilleur projet de promotion de la santé et de prévention par la Fondation Mentor.

« Waldnäscht » et « Roundabout Moving Girls »

Mentionnons encore deux petits projets qui nous tiennent à cœur : la création et la mise en place (bilingue d/f) du jardin d'enfants en forêt « **Waldnäscht** » (Nid en forêt). Grâce aux nombreuses possibilités de rencontres qu'elle offre, cette forme particulière de jardin d'enfant favorise la compétence sociale et renforce le système immunologique par des activités réalisées en plein air par tous les temps. Le projet « **Roundabout Moving Girls** », un réseau de jeunes filles qui dansent, ne met pas la performance artistique et technique au premier plan,

mais le plaisir de bouger, tout en favorisant les contacts et le réseau social (www.rab-network.ch).

Un siège à la Commission fédérale pour la jeunesse

Mettre à profit les possibilités de collaboration et d'interconnexion est également une priorité du programme « Adolescents et jeunes adultes ». Le 1^{er} janvier 2001, la responsable de ce programme a été nommée membre de la Commission fédérale pour la jeunesse par le Conseil fédéral. Sa nomination garantit le lien de Promotion Santé Suisse avec la politique de la jeunesse. Une collaboration existe également avec le Conseil suisse des activités de jeunesse et des milieux du travail de rue.

5.7 Projets individuels

Pour pouvoir implanter et développer la promotion de la santé dans le plus grand nombre possible de domaines de la vie, des groupes cibles très divers doivent être abordés et des thèmes très variés doivent être pris en considération. Dans cette optique, Promotion Santé Suisse soutient une très grande diversité de projets.

Le domaine « Projets individuels » s'occupe notamment des thèmes suivants :

- Environnement et alimentation
- Communes
- Prévention de la violence
- Aînés
- Migration
- Formation
- Bruit
- Personnes handicapées
- Hommes et santé

Un des grand thème – **Santé des personnes âgées** – a pour but de mettre en place, au niveau régional, des mesures qui permettent aux aînés de vivre le plus longtemps possible dans leur environnement habituel et d'améliorer ainsi leur qualité de vie et leur santé.

Le projet « **action d** » se consacre à la promotion de la santé et à la prévention du diabète de type II. Il est réalisé en commun avec cinq assureurs-maladie.

5.8 Formation et services

Dans le programme d'activité 1998-2002, la formation n'était pas prévue comme un domaine en soi. Cependant, quelques projets qui lui étaient spécifiquement consacrés étaient intégrés au domaine des services.

Un soutien a été accordé pour les « **Etudes poste-grade interdisciplinaires en promotion de la santé** » de l'Ecole supérieure de travail social de Lucerne, au Centre de formation interdisciplinaire de Spitex, à Zurich, et à l'organisation de promotion de la santé Radix, également à Zurich. Ont également été soutenus les ateliers „Coup de Pouce" organisés par Radix Romandie et la formation qui permet d'obtenir le « Certificat en promotion de la santé » de l'Ecole La Source, à Lausanne.

En 2002, un concept pour le domaine « Formation » a été élaboré et approuvé par le Conseil de fondation. Pour disposer d'une bonne base sur les besoins de formation continue, un mandat a été attribué pour procéder au relevé de tous les cours proposés dans ce domaine. Promotion Santé Suisse a organisé, à l'attention de spécialistes de la promotion de la santé, des séminaires d'échange d'expériences et d'information. Un de ces « **Séminaire de Vitznau** »

a pour la première fois eu lieu en 2001, sur le thème de l'empowerment. L'année suivante, c'est le thème « Community Participation » qui a été abordé.

Services

En 1998, il a été décidé de créer trois centres d'information et de documentation sur la promotion de la santé. Les trois contrats signés avec Zurich, Lausanne et Locarno ont régulièrement été reconduits. Depuis 2002, Radix Berne a accepté de se charger de la coordination de ces trois centres d'information qui sont mis gratuitement à disposition des milieux intéressés.

Conférence nationale sur la promotion de la santé

La conférence annuelle sur la promotion de la santé est une autre activité centrale de la Fondation. C'est à Lucerne, en 1999, qu'a eu lieu la première édition de cette conférence, sur le thème « Qu'est-ce que la promotion de la santé? », avec une centaine de participants. La deuxième a été consacrée au développement de la stratégie et à la coordination, à la politique de la santé et aux réseaux (env. 150 participants). La troisième, qui s'est déroulée à Martigny, a abordé les expériences pratiques et leurs conséquences pour l'avenir (env. 200 participants). Et finalement, la quatrième, à Delémont, avait pour thème « Promotion de la santé basée sur les données probantes » (Evidence-based Health Promotion) et a rassemblé près de 300 personnes. L'offre d'ateliers organisés pendant la conférence a pu être augmentée chaque année. En 2002, plus de 30 ateliers s'y sont déroulés. Cette conférence annuelle est devenue un important point de rencontre pour les spécialistes suisses et ceux de nos proches pays voisins.

La **revue scientifique de médecine sociale et préventive SPM** (« Sozial- und Präventivmedizin », revue qui n'existe qu'en allemand) a été soutenue pendant trois ans à condition de promouvoir et de publier également des articles sur la promotion de la santé. Le groupe nouvellement formé **d'expertes et d'experts en médias audio-visuels** a pour tâche d'évaluer des demandes concernant ce type de média. Le groupe a déjà approuvé sept productions vidéo et un film. Il conseille et accompagne la production et la distribution et accorde également beaucoup d'importance à un matériel d'accompagnement approprié aux groupes cible, qui les invite à agir.

En 2001, Promotion Santé Suisse a donné mandat à Radix Fribourg de mettre sur pied un **service national d'exposition** pour des expositions itinérantes sur la promotion de la santé et sur la prévention. Les milieux intéressés du domaine de la promotion de la santé et de la prévention peuvent également faire appel à ce service (www.radix.ch).

5.9 Qualité et évaluation

Le domaine « Qualité » a été créé en 2001. La promotion de la qualité a ainsi acquis plus d'importance. Au départ, un concept de qualité (**quint-essenz plus**) a été élaboré: il prévoit à la fois de promouvoir la qualité des projets soutenus par la Fondation et de renforcer la professionnalisation de la promotion de la santé en Suisse. Pour ce faire, Promotion Santé Suisse a fixé des critères de qualité qui sont appliqués pour le soutien d'un projet et qui servent aussi de lignes directrices pour les projets de promotion de la santé eux-mêmes.

Le projet général quint-essenz comporte trois projets partiels:

- Un réseau régional de conseils qui facilite une mise en œuvre de la qualité dans la pratique et qui permet de transmettre les compétences nécessaires à cet effet. Ce réseau regroupe entre autre l'organisation nationale Radix et des centres régionaux

tels que Zepra Saint-Gall et Santé bernoise. Les critères de qualité peuvent ainsi être repris et appliqués dans les organisations.

- **Le site Internet www.quint-essenz.ch** est le deuxième projet partiel de ce programme. Il a été repris en 2001 par l'OFSP et il est en permanence développé par Promotion Santé Suisse. Ce site est une véritable « boîte à outils », qui propose des conseils pratiques, des listes de contrôle et des instruments importants pour la planification et la mise en œuvre de projets. Actuellement, l'intégration d'instruments pour l'auto-évaluation et pour la prise en compte des genres dans les projets est en préparation.
- Enfin, le troisième volet de la stratégie de quint-essenz est une série d'articles dans la revue « Focus », qui présentent des exemples concrets sur la manière d'utiliser des critères de qualité dans les projets. Au centre: l'échange d'expériences et la discussion critique sur les succès enregistrés, mais aussi sur les erreurs constatées.

Notoriété très élevée de quint-essenz.ch

L'établissement de critères de qualité en relation avec la professionnalisation de la promotion de la santé est un processus de longue durée. quint-essenz est parvenu, au cours des dernières années, à bien se faire connaître. Ce projet rencontre également un grand intérêt en Allemagne et en Autriche. De gros efforts devront toutefois encore être entrepris à l'avenir pour le développement de la qualité.

Evaluation

L'évaluation, à côté de la stimulation et de la coordination, fait partie des tâches essentielles de Promotion Santé Suisse. Le domaine « Evaluation » s'est établi et a été doté de personnel à partir de 2001. Un concept d'évaluation, qui fixe l'orientation et les conditions générales, a été élaboré. Pour de très grands projets, Promotion Santé Suisse recommande de procéder à une évaluation par des personnes de l'extérieur. Chaque projet soutenu par la Fondation doit pour le moins disposer d'une auto-évaluation.

Parallèlement, une stratégie visant à augmenter les compétences pour la direction de projets, en particulier pour l'auto-évaluation, a été définie. A cet effet, des instruments, des moyens et des listes de contrôles pour procéder à cette auto-évaluation ont été développés.

Saisie systématique des résultats

Compte tenu du fait qu'il n'existait, au départ, aucune ligne directrice concernant les exigences pour l'évaluation, un mandat pour la mise au point d'une grille d'évaluation a été attribué. Cette grille, qui sera systématiquement utilisée à partir du printemps 2003, est composée d'une partie descriptive et d'une partie consacrée aux données chiffrables. La partie descriptive est axée sur les critères de qualité et sur le formulaire de requête et sert avant tout à stimuler la réflexion et à transmettre les expériences à d'autres. La deuxième partie permet à la Fondation de relever les données les plus importantes dans le cadre d'une évaluation générale.

Le grand défi était de pouvoir saisir systématiquement les résultats des divers relevés et méthodologies des projets pour pouvoir présenter une vue d'ensemble des prestations. L'intérêt de trouver une procédure et un modèle qui permettent, à long terme, de rassembler et de classer ces résultats était donc très grand. Le choix s'est porté sur le modèle de D. Nutbeam, qui comporte toutes les bases nécessaires pour atteindre cet objectif.

5.10 Communication et information

Au cours des cinq dernières années, le domaine « Communication » s'est professionnalisé: depuis 1998, quatre numéros de la revue « **Focus** » sont publiés chaque année, depuis 1999 avec l'appui d'une rédaction en chef extérieure.

En plus de « Focus », Promotion Santé Suisse publie, également quatre fois par année, des **Newsletter** et rédige un **rapport annuel**, dont la responsabilité est également confiée au département « Communication ».

Au printemps 2000, la première campagne de promotion de la santé avec spots TV, annonces et brochures a été lancée et les sites Internet www.promotiondelasante.ch et www.feelyourpower.ch ont été ouverts. Promotion Santé Suisse collabore également à l'émission TV « 1xtägl. » sur la chaîne Sat 1.

Autre événement important: la participation à Expo.02. Début 1999, le Conseil de fondation a décidé, avec la suva, la CFST, l'ASA, le bpa et le Conseil suisse de la sécurité routière, d'être présent à l'exposition nationale. Il n'a pas été facile d'intégrer le thème de la promotion de la santé dans le projet « **SignalDouleur** », fortement orienté vers la prévention. Dès 2001, la responsable du domaine « Communication » a intensément collaboré à ce projet dans le but d'assurer une présentation optimale de Promotion Santé Suisse. Le pavillon a rencontré un très bon écho dans les médias et auprès du public.

5.11 Campagnes et actions

La campagne « **FeelYourPower** » a démarré au début de l'année 2000. L'objectif déclaré de cette campagne était de motiver les personnes qui vivent en Suisse à assumer plus largement leurs responsabilités par rapport à leur santé. Cette campagne était prévue pour trois ans et se consacrait aux thèmes de l'activité physique, de l'alimentation et de la détente. Personnage principal de « Feel Your Power », le **Dr D. Moniac** avait pour tâche, avec ses messages publicitaires provocateurs (respectivement ses conseils pour tomber malade !), de sensibiliser la population à la promotion de la santé. Cette campagne comportait également diverses actions destinées à promouvoir concrètement les activités physiques et la santé.

Impact de la campagne « Feel Your Power »

Alors que le taux de mémorisation pendant la campagne ne se chiffrait qu'à 3 % à peine, le taux de reconnaissance (récognition), fin 2002, s'élevait à 51 % de la population suisse. Selon les estimations, près de 1,3 million de personnes avaient été atteintes par cette campagne au milieu de l'année 2000. A la fin de 2001, ce chiffre avait déjà augmenté à plus de 2 millions et, en 2002, 2,8 millions de personnes avaient déjà entendu parler de cette campagne ou avaient lu quelque chose à son sujet.

Actions

Les actions en faveur de la santé ont déjà fait bouger beaucoup de choses, elles ont nettement gagné en profil ces trois dernières années et elles comportent un bon potentiel pour l'avenir. L'organisation de toutes les actions a très bien fonctionné et les objectifs qu'elles s'étaient fixés ont largement été atteints. Depuis l'été 2000, plus d'un demi-million de personnes ont participé aux diverses manifestations liées à ces actions. Le plus grand nombre de participantes et de participants a été enregistré lors des journées « **slowUps** » (journées sans voiture au bord des lacs de Morat et de Constance). Les diverses actions s'adressaient aussi à des groupes d'âge très différents. De toutes celles organisées en 2002, ce sont le « **Swiss Walking Event** » (Helsana) et les « **Journées forestières pour les familles** » qui ont atteint la notoriété la plus élevée (avec 15, resp. 13 %). Les deux "slowUps", l'« **Appel des cimes** » et « **Swissnordicday** » sont connus de dix pour cent de la population suisse et 43 % ont au moins entendu parler d'une action soutenue par Promotion Santé Suisse ou ont lu quelque chose à ce sujet.

6.0 Exemples de projets

Dans les chapitres qui suivent, quelques projets soutenus par Promotion Santé Suisse sont présentés plus en détail, notamment en ce qui concerne leur plus-value, le rôle qu'a joué la Fondation et le défi particulier qu'ils représentaient.

6.1 Implémentation conjointe du développement durable, de la promotion de la santé (au travers d'un Agenda 21) et de l'aménagement du territoire dans la République et canton du Jura (projet avec un canton)

Résumé

Ce projet a eu pour but de mettre en place une politique cantonale dans les trois domaines cités en titre. L'arrêté cantonal du 4 juin 2002 fixe le cadre de cette politique pour les dix années à venir.

Les deux ministres jurassiens à la tête des départements de la santé et de l'environnement ont présidé un Forum composé de 45 personnes représentatives de la société civile jurassienne. Ce Forum s'est réuni à quatre reprises et son rôle a été de représenter les intérêts de la collectivité et de refléter ses aspirations pour l'avenir, en terme de santé, de qualité de vie, de style de vie, de qualité de l'environnement ainsi que des orientations futures de développement économique et de les insérer dans les exigences du développement durable.

Toutes les actions mises en œuvre dans le cadre de l'Agenda 21 de la République et canton du Jura s'inscrivent dans les programmes prioritaires de Promotion Santé Suisse.

Objectifs

- La mise en place d'une politique cantonale de développement durable, de promotion de la santé et de l'aménagement du territoire dans la République et canton du Jura.
- Ce projet a, au travers de toutes les actions générées par l'arrêté cantonal du 4 juin 2002, pour public-cible toute la population du canton (65'000 habitants) et vise l'amélioration du bien-être de la population aujourd'hui et à l'avenir.

Mesures

Les séances du Forum ont permis de concevoir et de mettre sur pied d'une manière participative dix actions concrètes réparties dans cinq domaines d'actions :

« Tourisme durable »

- Courses des 66 km du Doubs
- Rencontres Tourisme durable

« Mobilité durable »

- Journée Mobilité et Santé
- Pedibus
- Auto-partage

« Alimentation, alcool, tabac dans les écoles et ailleurs »

- Espaces saveurs
- Fourchette verte

« Santé au travail : l'Etat montre sans donner de leçons »

- Catalogue d'actions exemplaires
- Etudes d'impact sur la santé

« 2121 Juragenda, village durable »

Initiative communale des jeunes

Le contrat entre Promotion Santé Suisse et la République et Canton du Jura s'est terminé au printemps 2002 et les actions ci-dessus ont été mises en place dès cette date.

Effets

Il est pour l'instant impossible de préciser dans les détails ce qui a été atteint auprès de la population car il s'agit surtout d'une politique durable, dont les effets seront visibles à long terme.

Succès

Le projet a nécessité la mobilisation et la collaboration étroite de deux départements cantonaux et de leurs administrations respectives pour parvenir à son objectif.

C'est une première en Suisse dans le domaine de la promotion de la santé et ce projet suscite des intérêts au-delà des frontières nationales.

Promotion Santé Suisse a contribué à mettre sur pied les conditions permettant à un gouvernement de mener une politique durable, dont les effets se produiront dans le long terme. L'objectif du projet soutenu visait en la mise en place de cet outil politique et il a été parfaitement atteint.

Difficultés

C'est un projet basé sur une démarche participative et les difficultés rencontrées sont inhérentes à ce genre de processus.

Des difficultés majeures peuvent en effet survenir si les responsables du processus suscitent ou ont à faire face à des attentes démesurées de la part des participants.

Des acteurs politiques, des personnes de l'administration et des représentants issus de la population composaient le Forum et la mise en cohérence de cette diversité a nécessité d'établir un langage commun et approprié pour pouvoir avancer.

6.2 Allez Hop! – (PP1)

Résumé

Une grande partie de la population suisse ne bouge pas assez ou ne pratique même aucune activité physique. Le but du projet « Allez Hop! » est d'inciter et de motiver à entreprendre de telles activités. Cet objectif doit être atteint grâce à la formation d'animateurs compétents du point de vue médical et des techniques du sport, qui animent ensuite une palette de cours allant de l'entraînement d'endurance avec contrôle du pouls, du stretching au renforcement de la musculature, de la détente à la transmission de connaissances de base et au plaisir d'accomplir une activité. Promotion Santé Suisse est très impliquée dans la planification stratégique et conceptuelle de ce projet et souhaite également faire partie des organisations qui s'engagent pour la troisième phase d'Allez Hop!, qui se déroulera de 2003 à 2005.

Objectifs

Ce projet national de promotion des activités physiques auprès des personnes qui n'en pratiquent pas, ou trop peu, a pour but de mettre en place, dans toute la Suisse, une offre générale de cours « tout public » en plein air, en piscine et salles de gymnastique ou dans des entreprises, ainsi que d'offrir une formation et une formation continue de haute qualité (d/f/i) pour les animatrices et les animateurs de ces cours.

Effets

Promotion Santé Suisse soutient Allez Hop! depuis 1999. En Europe, ce projet est tout à fait unique et il peut déjà s'enorgueillir d'avoir rencontré un grand succès. L'offre de cours est très dense dans l'ensemble de la Suisse et ceux-ci se caractérisent par une qualité très au-dessus de la moyenne. En plus de motiver les participantes et les participants à accomplir une activité physique, ces cours remplissent également une fonction sociale. La durabilité est assurée par

les groupes de rencontre Allez Hop! Il est incontesté, scientifiquement, que les activités physiques ont une influence positive sur la santé. Ce projet est évalué à intervalles réguliers par des personnes de l'extérieur.

Succès

En 2002, plus de 1960 cours ont été organisés (en hausse de 20 % par rapport à l'année précédente). Cela correspond à 26'000 participantes et participants. Le groupe responsable du projet jusqu'à fin 2002 était composé de Helsana, Concordia, Swiss Olympics et Promotion Santé Suisse. L'Office fédéral du sport (OFSP) et santésuisse (l'organisation faîtière des assureurs-maladie) y participeront également dès 2003.

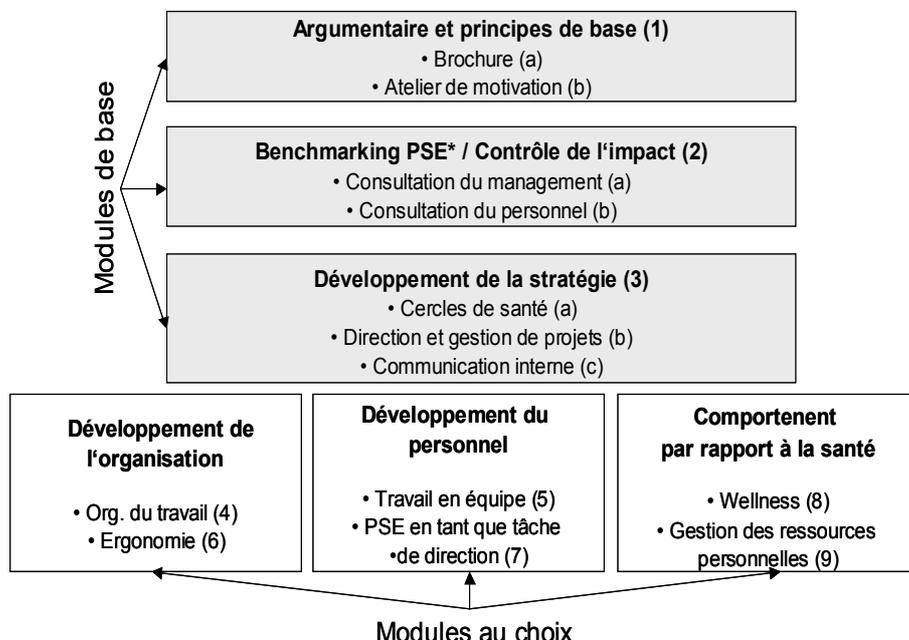
Difficultés

Le projet s'est bien établi et comble une lacune entre l'offre pour les jeunes et celle pour les aînés. Dans une prochaine phase, il est prévu de transformer le projet en un programme à part entière. A cet effet, de nouvelles alliances sont recherchées pour pouvoir disposer de ressources supplémentaires.

6.3 PME-VITAL, Programme pour des entreprises en santé, (PP 2)

Résumé

Des stratégies et des instruments pour la promotion de la santé dans les entreprises ont été développés au cours d'un projet d'une durée de trois ans. Le programme est axé sur la pratique et inclut les connaissances de tous les organismes importants qui travaillent dans ce domaine en Suisse. Le but final est de mettre sur pied un réseau d'entreprises qui tiennent compte des impératifs de la santé.



*PSE – promotion de la santé dans les entreprises

Objectifs

- Développer, tester et introduire des modules proches de la réalité.
- Etablir la promotion de la santé dans les entreprises des trois régions du pays.
- Douze entreprises-modèles forment un réseau avec un potentiel de développement.

- Intégration des modules dans des offres existantes et dans de nouveaux cours de formation continue.

Mesures

Une série de modules a été élaborée en commun avec la direction et le personnel. Modules de base: matériel d'information et atelier de motivation, questionnaires à l'attention du management, des collaboratrices et des collaborateurs, développement de la stratégie. A cela s'ajoutent des modules au choix : développement de l'organisation, développement du personnel, comportement par rapport à la santé/styles de vie.

Produits subséquents

A la fin du programme, douze portraits de PME seront à disposition. Ils documenteront leur évolution vers des entreprises qui tiennent compte des impératifs de la santé et invitent à suivre leur exemple. A la fin du programme, les offres seront téléchargées sur Internet et seront accessibles au public dès juin 2004.

Effets

Les entreprises sont des systèmes sociaux dont l'influence sur la santé des personnes est considérable. Les conditions de travail sont développées et assumées par l'ensemble du personnel. Il s'avère que l'empowerment et le soutien social existent dans la pratique. Des organismes bien établis dans le domaine de la promotion de la santé dans les entreprises développent et testent, en commun avec des personnes travaillant dans des PME pilote, des modules proches de la réalité. Après cette phase de test, les modules qui se révèlent appropriés doivent être mis à disposition, par divers canaux, aux autres PME. Les entreprises pilotes qui participent au projet se fixent pour objectif de devenir des entreprises qui tiennent compte des impératifs de la santé.

Succès

La motivation des collaboratrices et des collaborateurs augmente et ils acceptent de prendre des responsabilités. Ils sont pris au sérieux. A moyen terme, les absences et les congés maladie diminuent.

Difficultés

La participation des associations patronales demande beaucoup de force de persuasion. La question de l'approbation par la majorité des entreprises qui ne sont pas encore sensibilisées est encore ouverte. Les entreprises sont-elles disposées, même sans soutien financier, à implanter chez elles un tel système ? Ce projet est entièrement financé par Promotion Santé Suisse. Un groupe de pilotage accompagne l'ensemble du processus. Il est aussi chargé de prendre les décisions d'adaptation qui s'avèrent nécessaires en cas d'écart par rapport au concept.

6.4 « atout jeune » - Réseau suisse de promotion des compétences psychosociales des enfants et des jeunes – (PP3)

Résumé

« atout jeune » s'est fixé pour but, par le biais des méthodes d'apprentissage social et émotionnel, de développer et de renforcer les ressources positives des enfants et des jeunes et de les encourager à utiliser leurs compétences pour gérer des situations de conflit. Les jeunes doivent pouvoir faire l'expérience que les crises peuvent aussi représenter un défi positif, qu'ils peuvent maîtriser des moments difficiles de leur vie sans violence et sans automutilation et qu'ils peuvent poursuivre ensuite leur chemin avec plus de force et d'énergie. Un soutien spécifique au niveau technique et financier vise une plus large intégration de ces méthodes dans la pratique. « atout jeune » vient compléter l'offre de prévention de la violence et du

suicide auprès des enfants et des jeunes. Il est à la fois réseau et plate-forme pour toutes les personnes qui s'intéressent et s'engagent pour le développement des compétences de vie chez les jeunes.

Objectifs

La promotion de la santé est reconnue, dans le travail auprès des enfants et des jeunes, comme moyen pour lutter contre la violence et les risques de suicide, par les milieux professionnels et le grand public. Des projets adoptant cette approche sont mis en œuvre et des services correspondants sont répertoriés sur le site Internet www.atoutjeune.ch.

Mesures

« atout jeune » soutient, conseille, relie et coordonne des initiatives et des projets de promotion de la santé qui maximisent et renforcent les compétences de vie des enfants et des jeunes. Il recherche, publie et documente ces prestations, organise des journées d'étude et d'information sur ce thème ainsi que des cours de formation continue, et comble des lacunes en initiant de nouveaux projets.

Effets

De nouvelles approches pour aborder les thèmes de la violence et du suicide sont proposées et montrent comment des interventions individuelles à court terme, par exemple lors de situations de violence, peuvent favorablement être complétées par des concepts de promotion de la santé dont les effets sont durables. Une place de choix est donnée à la promotion des compétences sociales et émotionnelles des enfants et des adolescents dans le but de renforcer leurs capacités à gérer les conflits dans un esprit constructif. La promotion de la santé peut ainsi fournir une contribution à la réduction du suicide et de la violence auprès des jeunes.

Succès

Ce programme innove par une approche de salutogenèse dans le traitement des thèmes difficiles de la violence et du suicide, aborde le thème de la gestion des conflits (intérieurs et extérieurs) en amont et permet de renforcer (dans le sens de la promotion de la santé) les compétences pour y parvenir.

Difficultés

Intégrer l'élément de la salutogenèse dans le travail de la gestion des conflits représente un défi de taille, qui demande de nouvelles méthodes et de nouvelles approches. Intégrer la promotion de la santé dans le domaine de la violence et dans celui du suicide est tout aussi exigeant, tout comme de se positionner clairement dans cette approche et de créer éventuellement des synergies avec les offres de prévention. Dans la première phase du programme, des difficultés de coordination sont apparues entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Entre-temps, grâce à la réorganisation des structures du projet, ces difficultés ont heureusement pu être surmontées.

6.5 Auguste, clown relationnel (projet individuel)

Résumé

La pratique du clown relationnel s'inscrit dans un projet institutionnel qui consiste à permettre à des membres du personnel de se former, puis d'inclure cette démarche dans leur activité en accord avec l'ensemble de leur équipe.

Objectifs

- Contribuer au bien-être des résidents en établissements gériatriques par le développement de soins relationnels basés sur la rencontre, l'humour, l'écoute, la détente.

- Former des membres du personnel d'établissements gériatriques de Suisse romande à la démarche de clown relationnel et les soutenir dans leur pratique.

Mesures concrètes

- Formation de base destinée au personnel désireux de devenir clown relationnel
- Formations continues pour clowns formés
- Création d'une association des clowns relationnels.

Effets

Les effets se situent à deux niveaux :

- celui des résidents qui bénéficient de visites par du personnel connu mais dans le contexte « clown relationnel ». Comme cette approche ne s'apparente pas à celle du spectacle, les résidents sont pleinement acteurs de la rencontre quel que soit leur degré de conscience et de lucidité.
- celui des équipes de professionnels d'établissements gériatriques : plus grande sensibilité par rapport à la communication au sein de l'équipe.

A ce stade, il n'existe pas encore d'évaluation de la démarche mais les échos obtenus tant auprès des résidents, de leurs familles que des institutions sont très positifs.

Il s'agit résolument d'un projet visant à renforcer les compétences institutionnelles avec un grand bénéfice tant pour les professionnels que pour les résidents.

Succès

En 2002, le projet a reçu le premier prix suisse (2002) pour la formation des adultes.

Fort potentiel pour ce projet centré sur les ressources salutogènes (ici la participation active) dans le cadre d'institutions pour personnes âgées. Démarche absolument novatrice.

Difficultés

- La formation est longue et requiert un investissement personnel de premier ordre.
- L'ensemble de la démarche est encore entre les mains de formateurs belges. Cela engendre une relation de dépendance alors que le projet vise l'autonomie d'ici à 2004. (les formations devraient être assurées par des membres de l'association Auguste).
- Employés et employeur s'engagent pour la réussite de la démarche au sein de leur établissement (implique un processus de négociation et de planification important).
- Plusieurs démarches de visiteurs, de familles de résidents ou même de clowns professionnels tentent de reproduire le concept de clown relationnel de manière « incontrôlée » : le concept s'appuie toutefois sur des règles précises et la pratique habituelle doit être revue.

7.0 Conclusions

7.1 Appréciations et recommandations de l'évaluation externe

En 2002, Promotion Santé Suisse a procédé à une évaluation générale, effectuée en deux étapes. Au cours de la première étape, la Fondation a rédigé un rapport d'autoévaluation, contenant toutes les données de bases pour la deuxième étape, qui consistait en une évaluation externe. Cette dernière a été confiée à une équipe interdisciplinaire d'experts suisses et de l'étranger, qui ont effectué leur travail sur la base d'entretiens et de documents. Le résumé des résultats de cette évaluation externe est indiqué ci-après, dans sa forme originale.

Une organisation jeune dans un environnement mouvementé

« Promotion Santé Suisse est une organisation jeune, qui travaille dans un environnement d'acteurs complexe et qui veut promouvoir une nouvelle compréhension de la santé et de la manière de l'aborder. Cet environnement exige de hautes compétences de management. Par conséquent, le fait que Promotion Santé Suisse continue d'exister est déjà, en soi, un succès. Cela tient beaucoup au fait que le financement de la Fondation est assuré, mais aussi au fait que l'organisation peut compter sur des collaboratrices et des collaborateurs compétents, qu'elle fonctionne de manière relativement souple et peu bureaucratique, qu'elle pratique une autoévaluation et que dans les auditions, elle fait preuve d'autocritique, ce qui témoigne d'un potentiel certain d'évolution.

Les buts fixés par la loi sont atteints

Au cours de cette évaluation, nous avons pu constater que les objectifs de Promotion Santé Suisse concordent dans une large mesure avec le mandat qui lui est confié par la loi et que des projets réussis ont pu être menés à terme. Au cours des deux dernières années, les buts que vise la loi, soit la promotion de projets, la coordination et la création de réseaux, ont été abordés avec beaucoup d'élan et des résultats positifs peuvent être relevés à tous ces échelons. Le fait que certaines faiblesses subsistent malgré tout doit plutôt être porté au compte de la phase de rationalisation, qui n'est pas encore achevée. Plusieurs réformes sont en préparation. A cet égard, par quelques indications et recommandations, cette évaluation peut certainement inciter à entreprendre quelques adaptations des réformes envisagées ou attirer l'attention sur des domaines où des problèmes risquent de se poser. Les paragraphes suivants récapitulent brièvement les recommandations les plus importantes:

Positionnement

1. L'évaluation retient que Promotion Santé Suisse est encore insuffisamment positionnée du point de vue de sa stratégie et de ses contenus et recommande de faire connaître des projets particulièrement réussis et exemplaires, issus de ses programmes prioritaires, qui pourraient servir d'exemples et de modèles pour donner à Promotion Santé Suisse un profil plus précis.
2. Actuellement, il ne faudrait pas lancer de campagnes médiatiques de grande envergure, du moins pas avant qu'un positionnement ne se soit établi par le biais de projets.
3. Ce positionnement doit s'effectuer par un processus participatif, auquel tous les organes de Promotion Santé Suisse prennent une part active. On signale ainsi clairement que Promotion Santé Suisse se trouve dans un processus de positionnement.

Processus internes

1. Le profil de la direction est relativement faible: à l'intérieur comme à l'extérieur, il n'y a qu'un interlocuteur (le directeur), ce qui aboutit à une suraccentuation et à une surcharge de cette position. Nous recommandons dès lors la mise en place d'une

direction adjointe profilée, qui prenne en charge certains domaines et qui soutienne les tâches de coordination (internes et externes).

2. Les recommandations et les décisions des divers organes de Promotion Santé Suisse ne sont pas assez connectées entre elles, raison pour laquelle nous recommandons l'introduction d'un système de « feedback » qui permette d'en suivre les effets et les conséquences.
3. L'organisation est freinée par sa compartimentation. Elle doit être dépassée en introduisant des éléments matrice dans l'organisation (tâches transversales, assumées par une équipe composée de personnes provenant des divers domaines). Ces tâches communes pourraient se réaliser avec de « bons projets ».
4. Le Conseil consultatif, en tant qu'organe, n'est pas assez proche du fonctionnement de l'organisation. Il devrait, si l'on veut que son engagement actuel soit préservé, être plus largement associé aux processus internes. Nous recommandons son intégration dans l'accompagnement des projets stratégiques et sa représentation au sein du Conseil de fondation (en tant qu'invité permanent).

Perspectives externes

La perception externe de Promotion Santé Suisse pâtit du manque de profil de l'organisation. Nous recommandons, à l'avenir, de mieux faire connaître les « bons projets » par le biais du marketing.

Promotion Santé Suisse doit se détacher de son cadre d'auto-référence (compréhensible) pour pouvoir assumer de manière plus ciblée sa tâche de coordination à l'égard des cantons et pour trouver sa place dans les institutions et les organisations nationales.

Un instrument pour améliorer l'orientation vers la clientèle de Promotion Santé Suisse doit être introduit, de manière à encourager les adaptations internes aux besoins externes. »

7.2 Du point de vue de Promotion Santé Suisse

Après une première phase, dominée par la définition des tâches et du rôle que doit jouer la Fondation, un développement assez rapide de l'organisation a eu lieu, et la Fondation s'est agrandie de manière significative. Le nombre des collaboratrices et des collaborateurs, par exemple, a doublé entre 2001 et 2002. Pour la cohésion de l'équipe, l'organisation et le profil de la Fondation, cette situation a représenté un défi de taille.

L'obligation d'avoir du succès

De divers côtés (Conseil de fondation, Office fédéral des assurances sociales), une forte pression était exercée pour que la Fondation atteigne, en peu de temps, des résultats et des succès qui pouvaient être montrés. Cette pression a été fortement ressentie par la direction et par les collaboratrices et collaborateurs. En plus de produire des résultats, il s'agissait aussi d'élaborer des bases de travail, ce qui a souvent provoqué une importante surcharge de travail pour l'ensemble du personnel.

Augmentation significative des activités

Cette évolution a fait que souvent, l'aspect quantitatif ait été quelque peu privilégié. Avoir des résultats, et les montrer, était très important dans cette phase et une réponse appropriée aux diverses pressions de l'extérieur. Il s'agissait, en définitive, d'assurer l'existence d'une institution en devenir. De manière générale, cette phase est aussi marquée par une augmentation significative d'activités. Les requêtes de projet et l'engagement avec des partenaires se sont multipliés et des réseaux ont pu être mis en place et se développer.

Les commentaires et les recommandations du rapport d'évaluation se recoupent en grande partie avec les stratégies et les mesures que Promotion Santé Suisse a prévues ou qui sont en cours de réalisation. Ils concernent en particulier une équipe de direction réduite, en poste depuis janvier 2003, et représentent une bonne base pour le développement de la Fondation et pour l'ensemble de ses activités. Promotion Santé Suisse se concentre actuellement sur la consolidation et l'optimisation des activités qu'elle entreprend et qu'elle développe en permanence avec des partenaires.

Les points suivants sont garantis que Promotion Santé Suisse accomplit son mandat légal de manière optimale:

- Les programmes et les projets sont au centre des activités de Promotion Santé Suisse ; les autres domaines sont là pour leur accorder un soutien « transversal ».
- Les programmes et projets particulièrement réussis sont utilisés comme „exemples modèles“ et mis à la disposition de la pratique, de manière à ce que la promotion de la santé puisse se développer et s'établir dans notre pays.
- Les projets individuels soutenus jusqu'à présent sont analysés dans une étude rétrospective, de manière à pouvoir déterminer l'évolution des besoins.
- La Fondation va renforcer le rôle qu'elle joue dans le domaine de la promotion de la santé auprès des cantons et des assureurs-maladie.

7.3 Nouveau programme d'activité « Développer le potentiel de santé! »

Sous le titre « Développer le potentiel santé! », Promotion Santé Suisse a élaboré un nouveau programme d'activité pour les années 2003-2006. La Fondation veut :

- poursuivre, évaluer et améliorer la qualité des programmes qui ont été lancés avec succès;
- développer sa fonction de plate-forme dans le domaine de la promotion de la santé;
- étendre et approfondir sa collaboration et sa coopération avec des partenaires de l'économie, de l'administration et de la recherche;
- soutenir, évaluer et introduire de nouvelles approches, idées et projets en rapport avec la promotion de la santé.

C'est avec un bon acquis d'expériences, de contacts établis, de bases élaborées, de collaboratrices et de collaborateurs motivés, d'un Conseil de fondation fort, d'un Conseil consultatif critique, de mesures et de projets en cours que Promotion Santé Suisse s'engage d'un bon pas dans cette nouvelle phase.